

# Les encombrants



Reférez-vous au guide de l'environnement téléchargeable sur [www.tco.re](http://www.tco.re)

## Désencombrez-vous !

### Les “encombrants” sont les déchets volumineux.

**Par exemple :** meubles, tapis et autres revêtements de sols, vitrage, volets, robinetterie, lavabos, ferrailles, tuyaux, gros morceaux de plastique, gros ustensiles de cuisine, vélos, etc.



### Pour vous débarrasser de vos déchets :

- Apportez-les en déchèterie.
- Sortez-les la veille au soir, ou avant 5h du matin, **le jour de la collecte en porte à porte.** (cf calendrier de collecte)

**Attention :** les pneus, gravats, carreaux de plâtre et déchets toxiques (peintures, batteries, etc.) ne sont pas acceptés lors des collectes en porte à porte.

### Pour donner une seconde vie à vos objets encore en bon état :

- Consultez l'**annuaire de la réparation et du réemploi** sur [www.reparer.re](http://www.reparer.re)
- Faites du **troc** dans l'un des 5 Trokali du TCO (espace de brocante gratuite)
- Revendez dans les brocantes ou sur les sites de petites annonces
- Faites un **don** pour réutilisation à la recyclerie « Récup'R »

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

▶ N°Vert 0 800 605 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION



# Les DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Reférez-vous au guide de l'environnement téléchargeable sur [www.tco.re](http://www.tco.re)

## Contribuez à leur recyclage !

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont composés de matériaux recyclables mais peuvent aussi contenir des substances nuisibles à l'environnement si leur élimination est mal réalisée.

Par exemple : machines à laver, téléphones portables, ordinateurs, télévisions, lampes, perceuses, thermomètres électroniques, marmites à riz, micro-ondes, ventilateurs, etc.



Ces déchets ne sont pas récupérés devant chez vous. Pour vous en débarrasser :

- Apportez-les en déchèterie.
- Reprise "1 pour 1" : à l'achat d'un appareil, même lors d'une livraison, faites récupérer l'ancien par le magasin. Ce dernier a pour obligation de reprendre l'appareil usagé du même type.

Pour donner une seconde vie à vos objets encore en bon état :

- Consultez l'annuaire de la réparation et du réemploi sur [www.reparer.re](http://www.reparer.re)
- Faites du troc dans l'un des 5 Trokali du TCO (espace de brocante gratuite)
- Revendez dans les brocantes ou sur les sites de petites annonces
- Faites un don pour réutilisation à la recyclerie « Récup'R »

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

▶ N°Vert 0 800 605 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION



[www.tco.re](http://www.tco.re)



[www.facebook.com/tco.reunion](https://www.facebook.com/tco.reunion)

